

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 69=89 (1923)

Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung

Journal Militaire Suisse

Gazzetta Militare Svizzera

Organ der Schweizerischen Offiziersgesellschaft und des Schweizerischen Verwaltungsoffiziersvereins.
Herausgegeben vom Zentralvorstand der Schweizerischen Offiziersgesellschaft.

Organe de la Société Suisse des Officiers et de la Société des Officiers d'administration.
Publié par le Comité central de la Société Suisse des Officiers.

Organo della Società Svizzera degli ufficiali e della Società Svizzera degli ufficiali d'amministrazione
Pubblicata per cura del Comitato centrale della Società Svizzera degli ufficiali.

Redaktion: Oberstlt. i. Gst. K. VonderMüll, Basel, Bäumleingasse 13.

Als Beilage erscheint alle 3 Monate: Schweizerische Vierteljahrs-Schrift für Kriegswissenschaft.
Redaktion: Oberst i. Gst. M. Feldmann, Bern.

Inhalt: Cours de skis militaires volontaires. — Der Schütze. — Wir und die Großmächte. — Sektionsberichte. — Herzog-Stiftung. — Totentafel. — Literatur.

Cours de skis militaires volontaires.

Par le Colonel *E. Vuilleumier*, Cdt. Br. Mont. 3.

Selon le voeu exprimé par le Major Kollbrunner, dans le numéro 7 du „J. M. S.“, je communique bien volontiers la méthode suivie, depuis quatre ans, dans la Brigade de Montagne 3, pour l'organisation des cours de skis militaires volontaires. Une décision spéciale du D. M. F. nous a permis de poursuivre ce mode de faire l'hiver dernier, en dérogation aux Instructions du 31 octobre 1922, qui ne correspondaient pas à nos circonstances.

Durant le cours de répétition, le Commandant de Brigade invite, par ordre, les commandants de troupes à dresser la liste des officiers, sous-officiers et soldats qui seraient éventuellement disposés à suivre un cours de ski libre durant l'hiver. L'appel lu à la troupe porte que des cours, d'une semaine, destinés aux débutants et aux initiés, auront lieu entre le 1^{er} janvier et le 15 février; que des skis et tout le matériel nécessaire seront mis à disposition; que tous les frais seront probablement remboursés, qu'en tous cas les frais de participation seront minimes; que l'inscription actuelle ne comporte aucun engagement, mais que le programme des cours et les conditions exactes seront adressés en décembre à tous ceux qui seront inscrits.

Sur la base des inscriptions requises et en tenant compte des classes d'âge non astreintes au cours de répétition, le Commandant de Brigade, d'accord avec les commandants directement subordonnés et fondé sur l'expérience acquise, prévoit l'organisation de 3, 4 ou 5 cours. Il faut compter, suivant les sommes à disposition, soit le degré de gratuité des cours, que les inscriptions définitives se réduiront en fait au tiers ou au quart.